



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1993-1994

8 AVRIL 1994

ENTENTE ENTRE L'ASSEMBLEE NATIONALE
DU QUEBEC ET LE CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE(1)

RESOLUTIONS

ADOPTÉES PAR LE COMITÉ MIXTE EN SA DOUZIÈME SESSION
SOFIA, AVRIL 1994(2)

(1) Voir Doc. Conseil 25 (S.E. 1979) n°s 1 à 5.
Voir Doc. Conseil 43 (1981-1982) n° 1.
Voir Doc. Conseil 107 (1982-1983) n° 1.
Voir Doc. Conseil 180 (1984-1985) n° 1.
Voir Doc. Conseil 7 (1985-1986) n° 1.
Voir Doc. Conseil 102 (1986-1987) n° 1.
Voir Doc. Conseil 114 (1989-1990) n° 1.
Voir Doc. Conseil 197 (1990-1991) n° 1.
Voir Doc. Conseil 126 (1993-1994) n° 1.
(2) Voir composition des délégations p. 3

PREAMBULE

Les délégations du Conseil de la Communauté française de Belgique et de l'Assemblée nationale du Québec, réunies au sein du Comité mixte de coopération interparlementaire, ont tenu, à Sofia, en Bulgarie, leur XII^e session sous la présidence de Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon, présidente du Conseil de la Communauté française et de M. Jean-Pierre Saintonge, président de l'Assemblée nationale du Québec.

Les deux délégations ont procédé à un échange d'informations sur la situation politique et institutionnelle de la Communauté française et du Québec.

Les deux délégations ont comparé les conditions d'exercice du mandat parlementaire dans leurs Assemblées respectives. Elles répondaient ainsi au vœu formulé dans la résolution n^o 1 portant sur « la structure de nos Etats et de nos Assemblées » de la XI^e session.

Dans le cadre de leur coopération interparlementaire avec un Parlement d'un Etat tiers, elles ont inauguré le « Centre francophone de documentation interparlementaire » établi au sein de la bibliothèque de l'Assemblée nationale bulgare.

Les deux délégations ont enfin mené une réflexion approfondie sur le thème portant sur l'enseignement de la langue française, plus particulièrement aux immigrés et ont pu comparer les expériences et les réalisations en la matière.

RESOLUTION N^o 1

Structure de nos Etats et de nos Assemblées

Considérant qu'il désire poursuivre ses réflexions et améliorer les connaissances de ses membres sur l'exercice de la démocratie dans leurs milieux respectifs,

Considérant qu'il faut assurer la transparence de gestion et de fonctionnement des partis politiques,

Le Comité mixte convient d'approfondir, lors de sa prochaine session, dans la catégorie de sujet « Structure de nos Etats et de nos Assemblées », le thème suivant:

le déroulement de la campagne électorale et le contrôle des dépenses.

RESOLUTION N^o 2

Considérant que les discussions qu'il a tenues au cours de ses dernières sessions sur plusieurs thèmes particuliers de la politique sociale et culturelle ont pu contribuer à une meilleure connaissance mutuelle et à une meilleure compréhension des enjeux dans les deux sociétés,

Considérant la perception que les citoyens ont à l'égard de leurs mandataires politiques,

Considérant l'impact des médias sur l'opinion publique, sa perception du phénomène politique et le rôle qu'ils jouent dans le fonctionnement de la démocratie,

Le Comité mixte convient que le thème du colloque de la prochaine session portera sur les rapports entre les mandataires politiques et les citoyens, le politique et les médias, et notamment sur les relations de ceux-ci dans des activités parlementaires.

*
* *

Le Comité mixte souhaite dans le cadre de ses travaux:

1) poursuivre, au fur et à mesure des sessions, la mise à jour des dossiers relatifs à l'évolution des deux paysages politiques et institutionnels, ainsi que des questions relatives aux relations multilatérales de la Francophonie, dans le cadre de l'information réciproque de ses délégations,

2) que nos échanges d'information se fassent prioritairement, à l'intérieur des compétences exercées par chacun de nos gouvernements. Cependant, il ne faudrait pas exclure pour autant les matières d'intérêt général qui répondent à de graves préoccupations du moment, même si elles se situent en dehors du champ des compétences communes à nos deux gouvernements,

3) suivre, à chaque rencontre, l'évolution de certains dossiers dont les enjeux prennent une importance accrue dans le cadre des accords du GATT, particulièrement ceux relatifs à l'exclusion culturelle,

4) que, dans les meilleurs délais, l'expérience de coopération, menée par nos deux Assemblées en faveur du Parlement bulgare, fasse l'objet d'une évaluation objective du projet, à la lumière du rapport d'activité de l'animateur.

*
* *

La délégation du Conseil de la Communauté française était composée de Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon, Présidente du Conseil; MM. Yvon Biefnot, Député — Vice-Président du Conseil; Pierre Hazette, Député — Vice-Président du Conseil; Jacques Marchal, Sénateur — Secrétaire du Bureau du Conseil; Jean-Marie Severin, Député — Secrétaire du Bureau du Conseil; Charles Janssens, Député; Philippe Charlier, Député; Jacques Liesenborghs, Sénateur; Christian Daubie, Secrétaire général du Conseil et M. Jean-Pierre Cristolovean, Directeur général adjoint.

La délégation de l'Assemblée nationale du Québec était composée de M. Jean-Pierre Saintonge, Président de l'Assemblée nationale; Mmes Madeleine Belanger, Députée de Mégantic-Compton; Jeanne Blackburn, Députée de Chicoutimi; M. Henri-François Gautrin, Député de Verdun; Mme Carmen Juneau, Députée de Johnson; MM. Yvon Lemire, Député de Saint-Maurice; Norman Mac Millan, Député de Papineau; Pierre Duchesne, Secrétaire général de l'Assemblée nationale et M. Denis Desrosiers, Conseiller en relations parlementaires.